

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 mai 2016

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Départemental**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DASES 193 G** Subvention (105.000 euros) et convention avec l'association Centre Primo Levi pour le fonctionnement de son centre pluridisciplinaire et ses actions de sensibilisation.

**Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose la signature d'une convention annuelle et l'attribution d'une subvention de 105.000€ à l'association « Centre Primo Levi » pour son action d'accueil, d'offre de soins et d'accompagnement socio-juridique des victimes de graves atteintes aux droits humains et ses actions de formation et de sensibilisation au profit des professionnels en charge de ce public ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention avec l'association « Centre Primo Levi » dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Il est attribué à l'association « Centre Primo Levi » (18209), située 107 avenue Parmentier 75011 Paris, une subvention 105.000 € au titre de l'exercice 2016 (2016\_1337), (2016\_1338), (2016\_1339), (2016\_1340).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 20.000 € à la rubrique 429, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34005, et à hauteur de 85.000 € à la rubrique 583, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34014 du budget de fonctionnement 2016 du Département de Paris et suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental**



**Anne HIDALGO**